



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2010

PR-701 II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – D'accepter le principe d'allouer un crédit budgétaire pluriannuel à concurrence d'un montant total de 2 675 000 francs destiné:

- d'une part, à allouer des subventions à des tiers organisateurs de projets;
- d'autre part, à allouer des budgets supplémentaires à différentes institutions du département de la culture (biens, services et marchandises), cela pour les années 2011, 2012 et 2013 en vue de la célébration du tricentenaire de la naissance de Jean-Jacques Rousseau en 2012, *2012 Rousseau pour tous*, soit:

- 894 000 francs en 2011, soit 564 000 francs à titre de subventions et 330 000 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 1 522 500 francs en 2012, soit 1 143 000 francs à titre de subventions et 379 500 francs en complément des budgets de fonctionnement des institutions;
- 258 500 francs en 2013, soit 258 500 francs à titre de subventions.

Art. 2. – Les charges prévues à l'article premier seront intégrées aux processus budgétaires 2011, 2012 et 2013 sur la nature comptable 365000, et sur plusieurs centres de coût du département de la culture. Ces charges seront pilotées par projet. Les outils de monitoring des musées et bibliothèques du département de la culture seront créés à cet effet.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Martine Sumi

La Présidente:

Vera Figurek